



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-143 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : PATRIMOINE-FONCIER/TRAVAUX ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :
Réaménagement de 2 arches sous le viaduc de la SNCF occupées par des services de la ville. Modification des façades. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable.

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : Les 2 arches occupées par des services de la ville sous le viaduc SNCF vont faire l'objet de réaménagement.

L'arche qui abrite les bains douches accueillera en complément un sanitaire automatique entièrement accessible aux handicapés et indépendant des autres locaux, entraînant peu de modifications de la distribution intérieure des locaux.

L'autre arche utilisée par le service propreté urbaine, actuellement sommairement aménagée, va faire l'objet d'importants travaux afin d'améliorer les conditions de travail de de confort des personnels. Il est prévu de créer un espace dédié aux personnels, accompagné de vestiaires et sanitaires et un local de rangement pour les matériels et équipements.

Ces travaux vont entraîner une reprise complète des 2 façades nord tournées vers la place De Lattre de Tassigny. Cette modification d'ensemble de l'aspect extérieur des arches nécessite de déposer un dossier de Déclaration Préalable.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 16 novembre 2017,

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de Déclaration préalable le moment venu.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN